



# CENTRE DE CONTACT SUISSES-IMMIGRÉS

25, Route des Acacias - 1227 Les Acacias/Genève – Tél: 022 304 48 60 – www.ccsi.ch - CCP 12-21188-7



## 2014

### ALCP: DES DROITS TROP SOUVENT BAFOUÉS

Suite à la votation du 9 février 2014 (initiative « contre l'immigration de masse »), la pratique par rapport à l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) est devenue plus restrictive. Les droits des ressortissant-e-s communautaires et des membres de leur famille ont ainsi trop souvent été violés. Des exemples? En voici trois.

Alors que l'ALCP prévoit expressément le droit au regroupement familial des beaux-enfants d'un-e citoyen-ne de l'Union européenne (UE) jusqu'à l'âge de 21 ans et qu'aucun délai pour déposer une requête en leur faveur n'est indiqué par l'accord, les directives de l'Office fédéral des migrations (ODM, devenu Secrétariat d'État aux migrations – SEM le 1<sup>er</sup> janvier 2015) considèrent les demandes déposées un peu avant la majorité de ces jeunes comme abusives, surtout s'ils ont vécu quelques années séparés de leur parent (presque sans exception de leur mère). Ainsi, ces demandes sont susceptibles d'être refusées par les autorités, ce qui oblige les intéressés à déposer un recours et à en subir les frais. Encore faut-il pour cela qu'ils aient été correctement informés de leurs droits par un service compétent.

Une situation similaire empêche un nombre considérable de travailleur-euse-s communautaires d'obtenir une autorisation de séjour et de travail UE. L'ALCP et la jurisprudence en vigueur ne prévoient aucune limite minimale relative au nombre d'heures de travail effectuées ou au salaire. Toutefois, les directives de l'ODM (SEM) précisent que le travailleur doit subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille, alors que l'ALCP donne expressément le droit aux travailleurs salariés de compléter leurs revenus insuffisants – pour eux-mêmes ou pour prendre en charge leur famille – y compris en faisant appel à l'aide de l'État d'accueil (la Suisse, en l'occurrence). Ces directives, violant indéniablement l'ALCP, sont suivies par l'Office cantonal de la population et des migrations, qui demande que les travailleurs communautaires aient un salaire mensuel d'au moins Fr. 2500.- pour pouvoir prétendre à un titre de séjour. Combien de travailleurs ayant un emploi partiel n'assurant pas un tel salaire (notamment dans l'économie domestique ou dans la restauration) voient leurs droits bafoués, faute d'avoir pu obtenir une information adéquate auprès d'un service juridique?

Enfin, depuis 2010, plusieurs arrêts du Tribunal fédéral ont précisé que les enfants ressortissants de l'UE ont le droit de résider en Suisse avec leurs parents, même extracommunautaires, si ces derniers possèdent des ressources suffisantes pour eux-mêmes et leurs enfants, ont une assurance maladie convenable et disposent d'un logement adéquat. Pourtant, l'ODM (SEM) continue de nier cette jurisprudence et n'accepte pas les demandes déposées en faveur de mineurs communautaires et de leurs parents.

Dans tous ces cas, ce n'est que grâce au travail acharné et à la détermination sans faille de mandataires expert-e-s en la matière comme le CCSI que ces dossiers, après un ou plusieurs recours, ont des chances d'aboutir et que les droits des personnes sont enfin respectés.

### EXPERTISE RECHERCHÉE, PUBLICS VARIÉS

Le CCSI continue d'être régulièrement sollicité pour des interventions extérieures et des enseignements auprès de public variés. De plus en plus de demandes émanent de professionnel-le-s du réseau social et institutionnel cherchant à mieux connaître les outils législatifs permettant d'appuyer au mieux les personnes et les familles qui viennent les consulter: regroupement familial, possibilités de régularisation des personnes sans statut légal ou encore de renouvellement d'une autorisation de séjour lors d'un divorce ou d'une séparation.

Par ailleurs, nous sommes intervenus à différentes reprises auprès d'étudiant-e-s dans les filières HETS ou universitaire, ou encore dans le cadre du séminaire de la faculté de droit de l'Université de Genève intitulé « Law Clinic », consacré cette année aux droits des femmes migrantes sans statut légal.

Les questions du droit à la formation pour les personnes sans statut légal, de la fragilité des droits dans la migration, des possibilités et des limites du travail politique et social auprès de personnes sans statut légal ou encore la nécessité d'aborder les processus migratoires sous l'angle du genre ont notamment été traitées. Autant de questions débattues en classe et de riches moments d'échanges, qui permettent au CCSI d'entrer en contact avec différents publics et de leur apporter son expérience de terrain et son expertise.

### DROIT À LA SANTÉ EN DANGER

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014, le numéro d'AVS à treize chiffres (NAVS13, ou nouveau numéro de sécurité sociale) est devenu indispensable pour confirmer l'octroi des subsides d'assurance maladie. Au CCSI, de nombreuses difficultés sont apparues avec différentes caisses maladie, auxquelles il revient d'établir ces numéros dans les cas où ils font défaut, notamment pour les enfants sans statut légal suivis par le Centre. Cela génère de multiples conséquences néfastes et angoissantes pour des familles déjà fortement précarisées: rappels de factures, risque de poursuites, absence de carte d'assuré-e rendant impossible l'achat de médicaments, etc.

Suite à divers contacts et courriers pour tenter de résoudre ces blocages, la situation s'est améliorée auprès de certaines caisses. Elle n'est toutefois pas réglée auprès de toutes, et les démarches pour obtenir l'établissement du NAVS13 créent une importante surcharge de travail pour le CCSI. Cette situation remet une nouvelle fois en question l'accès concret à la santé de l'un de groupes les plus vulnérables parmi la population migrante: celui des enfants sans statut légal.

### LE CCSI A 40 ANS!

Le Centre de Contact Suisses-Immigrés a fêté ses 40 ans cette année. Comme pour tout anniversaire, ce fut l'occasion pour nous de prendre un peu de recul, tirer les leçons du passé, porter un regard critique sur le présent et se projeter dans l'avenir. Le CCSI a mené de nombreuses batailles au cours de ses 40 années d'existence, mais le point commun entre toutes ces luttes – pour l'abolition du statut inhumain de saisonnier, en faveur du droit à l'éducation et à la formation pour toutes et tous, pour l'octroi des droits politiques aux étranger-ère-s, pour la régularisation des personnes sans statut légal, etc. – c'est qu'elles ont toutes été menées à contre-courant de la pensée dominante et dans un climat relativement hostile. Depuis 1974 en effet, il n'y a pas eu de périodes pendant lesquelles l'immigration n'a suscité aucune tension, et les migrant-e-s ont constamment servi de boucs émissaires à l'une ou l'autre des forces politiques.

Aujourd'hui, la migration n'est plus ce qu'elle était quand le Centre a été créé, et l'association s'est adaptée à cette évolution. Cependant, l'ADN du CCSI est resté le même et les principes fondamentaux qui guident son action demeurent d'actualité: droits égaux pour tou-te-s; articulation entre aide individuelle et action collective; ouverture, solidarité et lutte contre toutes les formes de discrimination.

Pour marquer cet anniversaire, le CCSI a mis sur pied différents projets centrés autour de trois axes principaux: la valorisation de l'histoire et de la mémoire du Centre; la sensibilisation du public aux questions liées à la migration; la participation des premier-ère-s concerné-e-s, à savoir les personnes migrantes elles-mêmes. Après la très belle soirée du 10 octobre à l'Espace Solidaire Pâquis, qui lançait officiellement les festivités de ce 40<sup>e</sup> anniversaire, nous avons organisé un festival de films sur le thème des Migrations d'hier et d'aujourd'hui pour sensibiliser le public aux réalités migratoires. Dans ce cadre, nous avons également mis sur pied des séances de projection scolaires destinées aux élèves des écoles genevoises, ainsi qu'un concours sur le thème Un tweet contre le racisme. Quant au travail de mémoire, le CCSI a produit un documentaire inédit, *Mémoire de l'action immigrée*, qui traite de la mémoire du Centre bien sûr, mais aussi de celle, plus large, des migrations à Genève et en Suisse. Enfin, pour que les personnes migrantes puissent participer à cet anniversaire en parlant de leur propre voix, nous avons mis sur pied un atelier de théâtre et publié une brochure intitulée *Paroles migrantes*, qui recueille des témoignages écrits par des personnes migrantes qui fréquentent le CCSI.

Il n'aurait pas été possible de mener à bien l'ensemble de ces projets sans l'appui de tous nos partenaires: collectivités publiques, institutions privées et associations. Ces collaborations sont le fruit de relations de confiance, souvent construites depuis de nombreuses années. Nous tenons donc à adresser nos plus chaleureux remerciements à tous ces partenaires: leur soutien, ainsi que celui de nos membres, ami-e-s de longue date et consultant-e-s, nous remplit de l'énergie nécessaire à aller de l'avant et nous incite à poursuivre notre engagement... au moins pour les quarante années à venir!

